



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

432 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81 – 06 30 17 47 53

E-mail : snu23@snuipp.fr

Site : 23.snuipp.fr

Guéret, le 17 octobre 2022

À Madame la Rectrice
De l'Académie de Limoges

Objet : situation du remplacement en Creuse

Copie :

Mme la Députée de la Creuse

Mme la Préfète de la Creuse

M l'IA-DASEN

Mmes et M les maires et président.es d'EPCI

Madame la Rectrice,

Nous venons par ce courrier vous alerter formellement sur la situation du remplacement en Creuse et ses effets sur les conditions de travail et la santé des personnels ainsi que sur le Service rendu aux usager-es.

Les absences non remplacées en Creuse se multiplient voire explosent avec un nombre quotidien d'absences non remplacées, selon nos remontées, qui a atteint des sommets, avec **plus de 20 classes sans enseignant.e sur une seule et même journée alors que le département ne compte que 149 écoles publiques**. Ce nombre est sûrement plus important, le SNUipp-FSU 23 n'étant pas destinataires de toutes les remontées. Ce sont autant de situations où tout le fonctionnement de l'école est impacté (répartition des élèves à la hâte, remise en cause du travail de préparation, ...), et où la santé des personnels et des usager-es est exposée du fait du brassage et de la densification des élèves induits en pleine recrudescence de l'épidémie de Covid. Les personnels doivent, par ailleurs, faire face au mécontentement légitime des usager-es et ont à se justifier alors qu'ils ne sont pas responsables de la situation et en sont même victimes.

Outre les absences non remplacées, la situation de la brigade de remplacement impacte à bien d'autres égards les conditions de travail des personnels : formations statutaires annulées, décharges de direction reportées ou annulées, remise en cause de l'exercice du droit syndical, remise en cause du droit à autorisation d'absences des personnels pour maladie ou garde d'enfant malade...

Cette situation est particulièrement inquiétante alors que tout laisse à penser que **la situation va se dégrader encore pour la suite de l'année scolaire**. En effet :

- la période hivernale propice aux épidémies n'a pas encore débuté ;
- la recrudescence de l'épidémie de Covid 19, observée par les scientifiques et médecins, qui la qualifie de huitième vague pourrait dégrader encore la situation du remplacement avec un nombre de personnels à remplacer qui serait encore plus important ;
- la fin de la période travaillée à 100% pour les personnels exerçant à temps partiels à 80% commencera après les vacances d'Automne. Ainsi, à partir du début de la 2^{ème} période, moins de personnels seront disponibles.

Aussi, nous avons les plus vives inquiétudes quant au déroulement de la fin de l'année scolaire. Déjà, certains retours sont plus qu'alarmants :

- **des classes uniques ont été fermées à plusieurs reprises** alors que celles-ci faisaient jusqu'alors partie des priorités du remplacement ;
- **il semblerait que le département ne soit plus en capacité de remplacer les congés longs y compris de paternité et de maternité !** En effet, nous avons été alertés par des collègues qui doivent bénéficier d'un congé de paternité ou de maternité et qui sont, pour l'heure, non remplacés et/ou qui n'ont aucune garantie sur l'effectivité de leur remplacement à venir. **Il s'agit ici d'une situation sans précédent en Creuse que nous condamnons le plus fortement.**

Il est manifeste que les personnels, ainsi que la communauté éducative, ne sauraient supporter, après trois années d'exercice marquées par la crise sanitaire et sa gestion catastrophique, encore une année de plus en « mode dégradé ». Cet état délabré du Service Public d'Éducation en Creuse est indigne et est choquant à l'heure où s'achève le Plan Particulier pour la Creuse.

Le SNUipp-FSU 23 condamne le plus fermement la situation à laquelle sont confronté-es les personnels, les usager-es, les élu-es. Il dénonce tant cette difficulté chronique identifiée de longue date dans le département que l'incapacité des IA-DASEN successifs à remédier à cette difficulté. Lors des réunions locales relatives à la carte scolaire, l'année dernière, Monsieur l'Inspecteur d'Académie indiquait vouloir travailler sur deux tableaux pour améliorer la situation de la brigade de remplacement : le premier étant celui d'augmenter le nombre de postes de remplaçant-e, le deuxième étant de faire en sorte que le département dispose à la rentrée de suffisamment de personnels afin que la brigade de remplacement ne soit pas impactée dès le début de l'année. **Il est manifeste que les intentions affichées n'ont pas trouvé d'effets dans le département.**

L'annonce de la suppression de 1117 postes sur le plan national à la rentrée prochaine augure dans le département une carte scolaire qui dégradera l'offre de Service Public, les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves sans que la situation du remplacement ne s'améliore. Le SNUipp-FSU 23 condamne cette dotation injustifiable au regard de la réalité vécue par les personnels et des besoins du terrain.

Ceci étant, il convient, dans l'immédiat, de répondre à l'urgence quotidienne pour cette année scolaire. Pour le SNUipp-FSU 23, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la situation du département. Pour le SNUipp-FSU 23, il s'agit notamment de :

- **Rendre possible l'entrée dans le département des personnels empêchés de travailler en Creuse :** Des personnels souhaitent intégrer la Creuse et se rendront disponibles dès lors qu'ils en auront la possibilité. Si l'autorisation d'entrée a bien été donnée, et nous vous en remercions, tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels puissent obtenir leur autorisation de sortie de leur département d'origine. Certains de ces personnels ne retourneront jamais dans leur département de rattachement administratif : ils habitent déjà en Creuse, ont scolarisé leur enfant en Creuse, leur conjoint.e travaille en Creuse. Il n'y a aucune raison objective que ces personnels soient encore retenus administrativement dans leur département dans lequel ils n'exerceront plus. Le SNUipp-FSU 23 a multiplié les démarches pour que leur entrée dans le département de la Creuse soit effective. Le SNUipp-FSU 23 se tient à votre disposition et à celle de vos services au sujet de ces collègues et de leur situation.
- **Élargir la liste complémentaire :** La liste complémentaire qui a enfin été constituée, notamment suite aux demandes répétées du SNUipp-FSU, doit pouvoir être élargie. Nous formulons déjà cette demande, dès qu'elle a été constituée, fin août, constatant la faiblesse de cette liste et anticipant les besoins du département.

Les personnels qui s'engagent sans compter au quotidien et qui ont été impactés par la crise sanitaire et sa gestion catastrophique, aspirent à pouvoir exercer dans des conditions de travail acceptables et à bénéficier des moyens nécessaires pour faire réussir toutes et tous les élèves. **La communauté éducative en Creuse est fortement attachée au Service Public d'Éducation qui est dans de nombreuses communes le dernier et le seul Service Public présent. Le Service Public d'Éducation est notre « bien commun » : son égal accès et sa continuité doivent être garantis à toutes et tous, en tout point du territoire. Ce « bien commun » dans un territoire rural comme la Creuse est plus que jamais essentiel.**

Pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse de notre département, nous attendons donc une réponse concrète et rapide, un signal fort pour répondre au profond malaise dans lequel se trouve l'école creusoise.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, nos sincères salutations.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU23



Luc Marquès